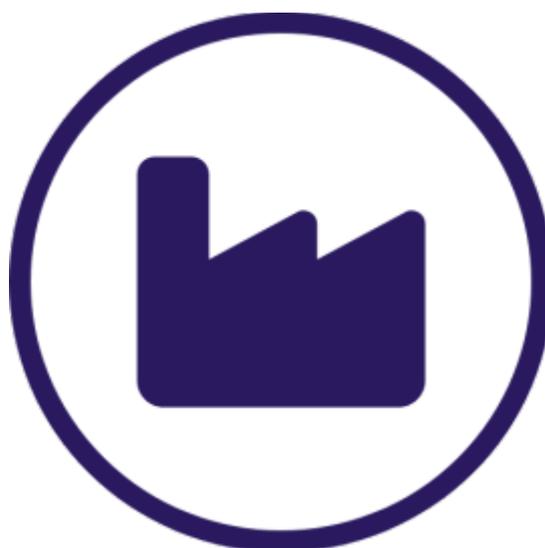


DU

Document Unique d'Evaluation des Risques

Industrie standard

Audit du 22/03/2025 - 22/03/2025



Émetteur :	Magnin Laurent	Date :	22/03/2025 19:35:56
Destinataire :	MAGNIN Laurent	Tél : Mobile :	- 0658887000

SOMMAIRE

1	Chapitre réglementation.....	3
1.1	Code du travail.....	3
1.2	Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002.....	3
1.3	Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.....	4
1.4	Sanctions applicables.....	4
1.5	La pénibilité.....	4
2	Chapitre administratif.....	4
2.1	La méthodologie.....	4
2.2	Sources.....	4
2.3	Remarque importante.....	4
2.4	Localisation de l'étude.....	4
3	Chapitre évaluation.....	5
3.1	Définition d'un risque.....	5
3.2	Définition d'un danger.....	5
3.3	Schématique.....	5
3.4	Les méthodes d'évaluation.....	6
3.4.1	La méthode d'évaluation simplifiée.....	6
3.4.2	Report des résultats d'exposition à l'amiante.....	6
3.4.3	Report des résultats des expositions aux produits chimiques.....	7
3.4.4	La méthode d'évaluation avancée.....	7
3.5	Organigramme - Groupements et Unités de Travail de Industrie standard.....	9
3.6	L'étude des unités de travail.....	10
3.6.1	Description des Unités de Travail (UT).....	10
3.6.2	Création d'un risque sur un UT ou un GP.....	10
3.6.3	Implication des évaluateurs.....	10
3.6.4	Exemple d'une fiche d'Unité de Travail.....	10
3.7	L'analyse des risques.....	11
3.7.1	Introduction sur l'analyse des risques.....	11
3.7.2	Catégories de risques proposées par l'INRS – ED840.pdf.....	11
3.7.3	Le risque par ligne pour une Unité de Travail.....	12
3.7.4	Résultats de la somme des risques par unité de travail et groupement.....	12
4	Hiérarchisation des risques et programme annuel de prévention.....	14
4.1	Rappel sur le PAPRIPACT.....	14
4.2	Explications sur la hiérarchisation des risques.....	14
4.3	Risques classés par ordre décroissant avec le PAPRIPACT.....	15

1 Chapitre réglementation

Le document unique a été créé par le **décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001**, en vue de répondre à l'article L230-2 du code du travail : "Tout employeur est tenu, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui lui incombe, d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de son entreprise".

1.1 Code du travail

Article R4121-1 : "L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques...Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail..."

Article R4121-2 : "La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée:

- Au moins chaque année
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie

Article R4121-3 :

"Dans les établissements dotés d'un comité social et économique, le document unique d'évaluation des risques est utilisé pour l'établissement du rapport et du programme de prévention des risques professionnels annuels prévus à l'article L. 4612-16."

Article R4121-4 : Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

- 1° Des travailleurs ;
- 2° Des membres de la délégation du personnel du comité social et économique ;
- 3° Du médecin du travail et des professionnels de santé mentionnés à l'article L. 4624-1 ;
- 4° Des agents de l'inspection du travail ;
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- 6° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
- 7° Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-29 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-30 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.
- Un avis indiquant les modalités d'accès des travailleurs au document unique est affiché à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail. Dans les entreprises ou établissements dotés d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur."

1.2 Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002

Cette circulaire vient préciser l'application du décret du 5 novembre 2001. Elle vise à fournir les éléments de droit et de méthodes utiles pour promouvoir le document unique et faciliter sa compréhension.

1.3 Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

Cette loi vient renforcer la prévention en santé au travail et vous demande notamment d'intégrer le programme annuel de prévention pour les sociétés de plus de 50 personnes. Pour les risques identifiés nous vous conseillons d'activer le plan d'actions qui vous permet de renseigner :

- Ses conditions d'exécution
- Les indicateurs de résultat
- L'estimation de son coût
- Les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées
- Le calendrier de mise en œuvre

Vous pouvez consulter l'intégralité de la loi ici : [Légifrance Loi de 2021-1018](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/8/2/2021-1018)

1.4 Sanctions applicables

L'absence de document unique, en cas de contrôle de l'inspection du travail, peut-être sanctionnée de 1 500 € d'amende par unité de travail et de 3 000 € par unité de travail en cas de récidive. De plus, l'employeur peut être condamné pour délit d'entrave si le document unique n'est pas à la disposition des représentants du personnel.

1.5 La pénibilité

Le fonctionnement du compte pénibilité est décrit sur le site de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : compteprofessionnelprevention.fr

2 Chapitre administratif

2.1 La méthodologie

* Étape 1 : Récupération des informations

- Visite des locaux
- Récupération des données du personnel

* Étape 2 : Définition de la méthodologie et de document

- Validation des fiches d'unité de travail standard
- Validation de l'arborescence des unités

* Étape 3 : Réalisation de l'étude de risques

- Sensibilisation des personnels aux risques et aux dangers
- Création des unités de travail avec le personnel et le ou les responsables
- Évaluations des risques par unités de travail avec le personnel

* Étape 4

- Traitement et rédaction du document unique

2.2 Sources

La sensibilisation des risques est définie dans l'ED840 édité par L'INRS.

Dans ce document vous trouverez:

- La définition d'un risque, d'un danger et un schéma explicatif
- Les explications concernant les différentes méthodes d'évaluation

2.3 Remarque importante

Notes importantes :

DigiRisk

Vous pouvez lire la documentation de DigiRisk ici
https://wiki.dolibarr.org/index.php?title=Module_Digirisk

Vous pouvez suivre le projet ici :
<https://github.com/Evarisk/Digirisk/projects>

Reporter un bug ici
<https://github.com/Evarisk/Digirisk/issues>

Mise à jour du Document Unique
Intégration des notions de risques hérités et séparation des tableaux de risques du site et des risques hérités.

INRS -
???????Mise à jour avec les risques l'ED840 de Mars 2024

2.4 Localisation de l'étude



3 Chapitre évaluation

L'évaluation des risques a été menée sur les règles ci-après pour le repérage du danger, la sensibilisation et l'évaluation :

3.1 Définition d'un risque

Risque : n. masc Danger, inconvénient auquel on s'expose. Elle ne court aucun risque. Il y a un risque de pénurie. Faire quelque chose à ses risques et périls, en prenant l'entière responsabilité des conséquences.

Un risque calculé, couru en toute connaissance de cause. Au risque de : en s'exposant à. Sauter d'un mur élevé au risque de se briser une jambe. Action de se risquer (1) ; situation dangereuse. Aimer le risque. Prendre des risques : s'exposer à un danger.

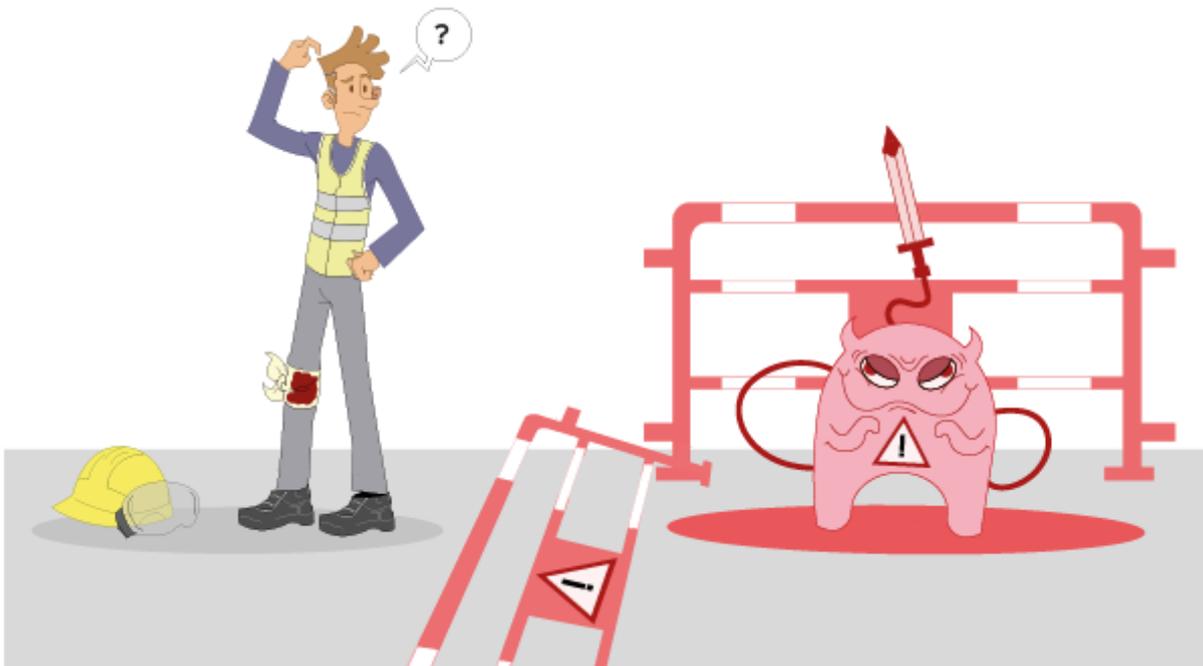
MÉD. Facteur de risque : Caractéristique physique d'un individu ou particularité de son environnement l'exposant, avec un risque plus élevé, à telle ou telle maladie (ex : l'habitude de fumer exagérément constitue un facteur de risque pour la bronchite chronique ou le cancer du poumon).

3.2 Définition d'un danger

Danger : n. masc. (lat. pop. dominiarium « pouvoir », de dominus « maître » ; d'abord fait d'être à la merci de quelqu'un). Ce qui menace la sécurité ou la vie de quelqu'un ; ce qui risque de compromettre une situation, une entreprise, etc. Les dangers d'une expédition en montagne. Les dangers de l'oisiveté. Danger de mort, d'incendie. Notre position est en danger. Sa vie est en danger : il risque de mourir. Fam. Il n'y a pas de danger qu'il vienne : il ne viendra certainement pas. Par ext. Danger public : individu qui menace la vie des autres par son comportement.

3.3 Schématique

Le risque, c'est l'Homme et le danger dans le même espace



3.4 Les méthodes d'évaluation

3.4.1 La méthode d'évaluation simplifiée

La méthode d'évaluation des risques simplifiée est basée sur 4 niveaux de risque. Pour l'exemple, nous proposons une description ci-après.

Description	Caractérisation du risque
Le risque est jugé inacceptable	Risque Inacceptable
Le risque est jugé à traiter	Risque à traiter
Le risque est jugé à planifier	Risque à planifier
Le risque est jugé faible¹	Risque faible

3.4.2 Report des résultats d'exposition à l'amiante

Le 1er juillet 2012, la réglementation française relative aux risques d'exposition à l'amiante a profondément modifié les modalités de vérification des expositions. L'employeur est responsable du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Pour rappel, depuis le 1er juillet 2015, la VLEP est à 10 f/L.

De plus, l'évaluation des risques d'exposition à l'amiante doit être présente dans le DUER et détaillée pour chaque fiche d'exposition et pour chaque processus.

Pour les sociétés réalisant du désamiantage :

- Le DUER pourra être réalisé pour chaque chantier en complément du Plan De Retrait de l'Amiante (PDRA).
- Les niveaux d'exposition sont définis par la loi.
- L'organisation et les certifications sont définies par les normes NF X46-010 d'août 2012 et NF X46-011 d'août 2012.

3.4.2.1 La quantification de la méthode simplifiée : Exposition à l'amiante

Description	Caractérisation du risque	Coefficient risque Q R
Exposition au niveau 3 : Entre 6000 et 25000 Fibres/litres	Risque Inacceptable	80 à 100
Exposition au niveau 2 : Entre 100 et 6000 Fibres/litres	Risque à traiter	51 à 79
Exposition au niveau 1 : Inférieur à 100 Fibres/litres	Risque à planifier	48 à 50
Aucune exposition	Risque faible	0 à 47

¹Attention cependant à la cotation risque faible notamment dans le cas des expositions à des produits chimiques. En effet, la définition d'un risque faible doit respecter une définition légale.

Vous pourrez trouver les informations sur le site <https://www.travailler-mieux.gouv.fr/>

Vous avez une réponse partielle ici :

L'employeur peut conclure que le risque est faible si les deux conditions suivantes sont remplies de manière cumulative ([Questions réponses ici](#))

a) les quantités présentent un risque faible pour la santé et la sécurité des travailleurs

b) les mesures de prévention prévues aux articles L. 4121-2 et R. 4412-11 du code du travail sont suffisants pour réduire le risque au niveau le plus bas et aboutir à un risque faible

3.4.3 Report des résultats des expositions aux produits chimiques

SEIRICH est une application informatique mise à disposition et développée par l'INRS en partenariat avec la Direction Générale du Travail, la Direction des Risques Professionnels (CNAMTS, CARSAT et CRAMIF) et des organisations professionnelles.

Elle est disponible sur le site internet : www.seirich.fr

SEIRICH a été conçu pour être employé aussi bien par des experts que par des utilisateurs ne disposant pas de connaissances particulières dans le domaine des risques chimiques.

3.4.3.1 La quantification de la méthode simplifiée : résultats Seirich

Les résultats sont à reporter dans DigiRisk dans la méthode simplifiée. **Attention !** la définition d'un risque faible doit respecter la définition légale²

Description	Caractérisation du risque	Coefficient risque Q R
Risque Sérieux	Risque Inacceptable	80 à 100
Risque Préoccupant	Risque à traiter	51 à 79
Risque Modéré	Risque à planifier	48 à 50
Risque Faible	Risque faible	0 à 47

3.4.4 La méthode d'évaluation avancée

La méthode d'évaluation des risques proposés est fondée sur le modèle de classement de **KINNEY $R = G * E * P$** .

P : étant à l'origine la maîtrise du risque. Nous l'avons détaillé en 3 critères afin d'intégrer la particularité de l'entreprise. Le premier critère est probabilité de survenance de l'accident, le deuxième la formation, le troisième le niveau de protection existant.

R : C'est le résultat il représente une quantification du risque encouru par les personnes.

G : C'est la gravité du dommage, si le danger vient en contact avec le ou les personnes. Que vont-elles subir ?

E : C'est l'exposition au risque, c'est le nombre de fois par unité de temps que la personne sera en présence du danger.

P : C'est la probabilité de survenue de l'accident en s'appuyant sur le retour d'expérience, l'historique. Cet accident s'est-il déjà produit ? Si oui, combien de fois ?

F : C'est la formation, l'expérience, les spécificités et la connaissance afin d'occuper un poste sans se blesser.

P : C'est la (ou les) protection(s) mise(s) en place afin de parer l'éventuel accident.

² Voir : Le site <https://www.travailler-mieux.gouv.fr>

L'employeur peut conclure que le risque est faible si les deux conditions suivantes sont remplies de manière cumulative

a) les quantités présentent un risque faible pour la santé et la sécurité des travailleurs ([R4412-13](#))

b) les mesures de prévention prévues aux articles L. 4121-2 et R. 4412-11 du code du travail sont suffisantes pour réduire le risque au niveau le plus bas et aboutir à un risque faible

3.4.4.1 La quantification de la méthode avancée

Cotation	0	1	2	3	4
G ravité	Pas de blessure possible	Blessure légère	ITT<5 jours effet réversible	ITT> 5 jours effet irréversible	Menace sur la vie
E xposition	Jamais en contact	Rare 1 fois par an	Inhabituelle 1 fois par mois	Occasionnelle 1 fois par semaine	Fréquente 1 fois par jour
P robabilité		Jamais arrivé	Est déjà arrivé dans des circonstances exceptionnelles	S'est produit 2 fois sur l'an passé	Se produit tous les mois
F ormation		Prévention régulière	Formation individuelle obligatoire	Formation obligatoire non réalisée	Pas de formation pas de prévention
P rotection		Intrinsèque	Collective	Protection individuelle	Rien

La première colonne correspond aux critères de cotation : Gravité, Exposition, Occurrence, Formation et Protection. La première ligne à la cotation entre 0 et 4.

La méthode ci-dessous donne des résultats (R) de 0 à 1024 (par multiplication des cotations) qui sont transcrits selon l'échelle ci-dessous :

Description	Caractérisation du risque	Coefficient risque Q _R
Le résultat de la multiplication est $R > 243$	Risque Inacceptable	80 à 100
Le résultat de la multiplication est $128 < R \leq 243$	Risque à traiter	51 à 79
Le résultat de la multiplication est $108 \leq R \leq 128$	Risque à planifier	48 à 50
Le résultat de la multiplication est $0 < R < 96$	Risque faible	0 à 47

On peut retrouver la transcription exacte des valeurs dans la documentation du logiciel open-source [DigiRisk](#). [Transcription des valeurs](#)

3.5 Organigramme - Groupements et Unités de Travail de Industrie standard

Groupements et Unités de Travail
S1 - GP5 Industrie Standard
- S1 - GP1 Bureaux - Administratifs
- - S1 - WU4 Administratif et finance
- - S1 - WU5 Commerciaux VRP
- - S1 - WU6 Commerciaux sédentaires
- - S1 - WU7 Assistance informatique
- - S1 - WU8 Bureau d'études
- - S1 - WU13 Salons et représentation
- S1 - GP2 Atelier 1 - Production
- - S1 - WU9 Débit
- - S1 - WU10 Cisaille
- - S1 - WU14 Perceuse à colonne
- - S1 - WU17 Cariste
- S1 - GP3 Atelier 2 - Peinture
- - S1 - WU1 Station d'épuration
- - S1 - WU2 Aire de dépotage
- - S1 - WU3 Accrochage - Décrochage
- S1 - GP4 Logistique
- - S1 - WU11 Coursiers
- - S1 - WU12 Fret aérien
- - S1 - WU16 TRansport bateaux

3.6 L'étude des unités de travail

3.6.1 Description des Unités de Travail (UT)

Les Unités de Travail (WUxx) comporte une numérotation unique, une description, des photos. Elles sont organisées en arborescence et peuvent être regroupées dans des Groupements (GPxx).

3.6.2 Création d'un risque sur un UT ou un GP

Les risques sont constitués des éléments :

- Description (Option)
- Évaluation (Numérotation unique, photo, cotation, description de l'évaluation)
- Taches (Elles sont associés au projet annuel)

3.6.3 Implication des évaluateurs

Les personnes ayant participé aux évaluations sont notés dans la partie évaluateurs

3.6.4 Exemple d'une fiche d'Unité de Travail

- Première page :**
- Présentation de l'unité de travail et/ou du groupement
 - Listing des risques

Nom de la société	S1 - Entreprise modèle	
Nom de l'unité	WU10 - Décroquetage	
Description	N/A	

Liste des risques¹ associés à l'unité de travail :

S ¹ - UT ou GP	Id RA	Cot	Risques	Description du risque	Commentaire de l'évaluation	Plan d'actions
S1 - GP2 - Atelier 1 - Production	RK5 - RAS	100	Risques liés aux effondrements et aux objets	Chute de morceau de mur	29/11/21: Une partie du mur est prête à tomber	Actions en cours : Réf. : TRC211-0011 Responsable : N/A Date début : 29/11/21 - Échéance : N/A Budget : N/A - Avancement : 0 % Contacts action : N/A Libellé : Refaire rapidement un enduit et refixer les pierres menaçantes Description : N/A Action réalisées :

1 En fonction des réglages cette liste contient les risques de l'unité de travail, les risques hérités, les risques partagés.
2 Numéro unique désignant S¹ pour l'établissement, U¹ pour les unités de travail, GP¹ pour les groupements, RA¹ pour les risques, BA¹ pour l'évaluation du risque noté dans la colonne Cot.

- Deuxième page :**
- Listing des personnes présentes lors de l'évaluation
 - Listing des signalisations
 - Listing des accidents

Liste des personnes présentes lors de l'évaluation : cela permet de savoir qui a participé à l'évaluation des risques pour cette unité de travail et combien de temps. Les personnels ci-dessous ont été impliqués dans la mise en place du document unique.

S - UT ou GP	Id. Eva ³	Date entretien	Durée entretien	Nom	Prénom
-	EV8	26/11/2021	15	Eky	leaddv

Liste des signalisations⁴ pour cette unité de travail :

S - UT ou GP	Id. Sig	Pict. Sig	Description signalisation (source img)
GP2 - Atelier 1 - Production	RS2		N/A
GP2 - Atelier 1 - Production	RS3		N/A
GP2 - Atelier 1 - Production	RS4		N/A
GP2 - Atelier 1 - Production	RSS		N/A

Liste des presque accidents et accidents

Id. AT/MP	Nbre jours AT	Description du presque accident ou accident
-----------	---------------	---

3 Id.Eva numero d'identification des évaluateurs, S1 - UT ou GP provenance de l'évaluateur, Id.Sig numéro d'identification des signalisations, Id.AT/MP numéro d'identification de l'accident.
4 En fonction des réglages cette liste contient les signalisations de l'unité de travail, les signalisations héritées, les signalisations partagées.

3.7 L'analyse des risques

3.7.1 Introduction sur l'analyse des risques

Les unités de travail peuvent être composées de plusieurs lignes de risques.

L'analyse présente deux vues:

- La valeur du **risque par ligne**
- La **somme totale des risques** par Unité de Travail et/ou Groupement.

3.7.2 Catégories de risques proposées par l'INRS – ED840.pdf

Picto	Catégories de risques	Picto	Catégories de risques
 1	Risques de chute de plain-pied	 12	Risques liés aux ambiances thermiques
 2	Risques de chute de hauteur	 13	Risques d'incendie et d'explosion
 3	Risques liés aux circulations internes de véhicules et d'engins	 14	Risques liés à l'électricité
 4	Risques routiers en mission	 15	Risques liés aux ambiances lumineuses
 5	Risques liés à la charge physique de travail	 16	Risques liés aux rayonnements
 6	Risques liés à la manutention mécanique	 17	Risques psychosociaux
 7	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	 18	Risques liés aux vibrations
 8	Risques liés aux agents biologiques	 19	Risques de heurt, de cognement
 9	Risques liés aux équipements de travail	 20	Risques liés aux pratiques addictives
 10	Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	 21	Risques liés à l'amiante ³
 11	Risques et nuisances liés au bruit	 22	Risques autres ⁴

³Ce risque est en plus car il est souvent nécessaire de l'identifier clairement.

⁴Cette catégories permet de ranger tous les types de risques non présents dans l'ED840 de l'INRS.

3.7.3 Le risque par ligne pour une Unité de Travail

Chaque ligne peut engendrer un risque maximal de 100. Ce risque est indiqué dans la colonne cotation (Cot.) avec le commentaire sur l'évaluation. (En option le descriptif et les actions correctives). Cette hiérarchisation des risques est triée par ordre décroissant.



WU3 - Infographiste

Liste des risques 25

Réf.	Cat.	Evaluation	Tâches
▲ RK1		48 RA1 16/09/2021	TK2109-0087 23/09/2021 0% Former les salariés aux risques de travail sur écran
		LM Travail sur écran	TK2109-0088 23/09/2021 0% <input type="checkbox"/> Proposer des bureaux ergonomiques comme www.udesk.fr ainsi que le matériel ergonomique clavier souris
▲ RK7		48 RA7 16/09/2021	LM Utilisation de petit outillage comme cutter scalpel et ciseaux
			Pas de tâche en cours <input type="checkbox"/>

Chaque ligne de risque peut engendrer n évaluation et X tâches avec l'état d'avancement des tâches.

3.7.4 Résultats de la somme des risques par unité de travail et groupement

Le risque total est la somme des risques par ligne, il est classé par ordre décroissant (Paragraphe : Plan d'actions). Nous vous conseillons de réduire les risques concernant le premier tiers des fiches de postes.

La réduction du coefficient total se fait de deux façons :

- Réduction du risque par ligne
- Réduction du nombre de risques dans l'unité de travail

Les risques totaux correspondent à la somme des risques par Unité de Travail ou par Groupement.
 Colonne 1 : Le numéro de l'Unité de Travail et/ou du Groupement tel qu'il apparaît sur les fiches annexées.

Colonne 2 : La somme de tous les risques affectés sur cette UT ou GP

Colonne 3 : Colonne libre pour vos commentaires afin de vous permettre d'esquisser votre plan d'action.

S ⁵ - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb ⁶	Nb ⁷	Nb ⁸	Nb ⁹
S1 - GP5 Industrie Standard	Une entreprise de taille moyenne d'environ 50 personnes spécialisée dans le tournage-fraisage pourrait être décrite comme une industrie standard de mécanique de précision, opérant principalement dans la fabrication de pièces métalliques et plastiques pour divers secteurs tels que l'aéronautique, l'automobile, l'énergie, ou la production industrielle.	199	1	1	1	0
S1 - WU14 Perceuse à colonne	Un poste de perçage à colonne est une machine-outil fixe, équipée d'une colonne verticale et d'une table réglable, permettant de réaliser des trous précis dans divers matériaux. La perceuse est fixée à la colonne et descend de manière contrôlée pour assurer une stabilité et une précision optimale.	197	1	1	0	1
S1 - WU6 Commerciaux sédentaires		178	0	1	2	1
S1 - WU4 Administratif et finance		139	0	1	1	1
S1 - WU17 Cariste	Le cariste est responsable de la manutention, du déplacement et du stockage des marchandises à l'aide de chariots élévateurs dans nos entrepôts ou zones de production d'une entreprise industrielle. Ce poste nécessite une autorisation de conduite. Les principaux risques encourus par un cariste incluent les renversements du chariot, les chutes de charge, les collisions avec d'autres travailleurs ou équipements, et les troubles musculosquelettiques dus à la répétitivité des mouvements et aux vibrations. La vigilance constante et le respect des consignes de sécurité sont essentiels pour minimiser ces risques.	117	0	2	0	0
S1 - WU9 Débit		106	0	2	0	0
S1 - WU10 Cisaille	Un poste de cisailage implique l'utilisation d'une cisaille, une machine conçue pour découper des feuilles de métal. L'opérateur est responsable de positionner le matériau, de régler la machine selon l'épaisseur et la longueur désirée, et d'activer la coupe. Il doit également veiller à la maintenance régulière de la machine pour assurer sa performance optimale. Ce poste demande une bonne connaissance des propriétés des matériaux, une précision dans le mesurage et la capacité de suivre les normes de sécurité strictes.	100	1	0	0	0
S1 - GP2 Atelier 1 - Production	Un atelier de production métallique est équipé de diverses machines-outils telles que tours, fraiseuses, et cisailles, destinées à la fabrication de pièces métalliques. Il intègre	100	1	0	0	0

⁵Numéro unique désignant l'entité, si l'affichage des risques partagés est activé.

⁶Nombre des risques Inacceptable

⁷Nombre des risques à traiter

⁸Nombre des risques à planifier

⁹Nombre des risques faible

S - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb	Nb	Nb	Nb
	souvent des zones de soudure, de montage, et de contrôle qualité. Les opérateurs y travaillent en suivant des plans techniques précis pour transformer les matières premières en composants finis ou semi-finis. Cet environnement nécessite une coordination efficace, le respect des normes de sécurité, et une attention méticuleuse à la qualité et aux détails des produits finaux.					
S1 - WU3 Accrochage - Décrochage		100	1	0	0	0
S1 - GP4 Logistique	Un atelier de logistique industriel gère la réception, le stockage et l'expédition de marchandises. Il est équipé de rayonnages de stockage, de chariots élévateurs, et de systèmes de gestion informatisée des stocks. Les opérateurs sont responsables de la manutention des matériaux, du contrôle des inventaires, et de la préparation des commandes. Cet environnement nécessite une organisation rigoureuse et une coordination avec les autres départements de production pour garantir une chaîne d'approvisionnement fluide et efficace, tout en respectant les normes de sécurité et d'hygiène.	99	0	1	1	1
S1 - GP1 Bureaux - Administratifs	Les bureaux d'Evarisk sont modernes et fonctionnels, conçus pour favoriser la collaboration et la productivité. Situés à Montpellier, ils offrent un environnement professionnel et accueillant, parfaitement adapté aux échanges et au travail d'équipe.	90	0	0	1	1
S1 - WU5 Commerciaux VRP		86	0	0	0	2
S1 - WU13 Salons et représentation		79	0	0	1	1
S1 - WU11 Coursiers		66	0	1	0	0
S1 - WU7 Assistance informatique		48	0	0	1	0
S1 - WU12 Fret aérien		25	0	0	0	1
S1 - GP3 Atelier 2 - Peinture	Un atelier de peinture industriel est conçu pour l'application de revêtements sur divers produits manufacturés. Il est équipé de cabines de pulvérisation ventilées, de systèmes de séchage et de zones de préparation des surfaces. Les opérateurs utilisent des pistolets à peinture pour appliquer uniformément des peintures et des vernis, nécessitant des compétences en mélange de couleurs et en techniques de pulvérisation. La sécurité est primordiale, avec des mesures	0	0	0	0	0

S - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb	Nb	Nb	Nb
	strictes pour éviter les inhalations toxiques et garantir un environnement de travail propre.					
S1 - WU8 Bureau d'études		0	0	0	0	0
S1 - WU1 Station d'épuration		0	0	0	0	0
S1 - WU2 Aire de dépotage		0	0	0	0	0
S1 - WU16 TRansport bateaux		0	0	0	0	0

4 Hiérarchisation des risques et programme annuel de prévention

4.1 Rappel sur le PAPRIPACT

La dernière colonne du tableau contient le PAPRIPACT

Pour rappel, le plan d'action est prévu dans le code du travail : [Article L2312-27](#) et précisé dans l'article [L. 4121-3](#)

« 1° Pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à cinquante salariés, sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail qui :

- a) Fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de son coût ;
- b) Identifie les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées ;
- c) Comprend un calendrier de mise en œuvre ;

2° Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à cinquante salariés, sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés. La liste de ces actions est consignée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses mises à jour... »

4.2 Explications sur la hiérarchisation des risques

Colonne 1 : Le numéro de l'Unité de Travail et/ou du Groupement tel qu'il apparaît sur les fiches annexées. Ces numéros ne sont pas forcément consécutifs.

Colonne 2 : Identifiant unique du risque ainsi que de l'évaluation associée

Colonne 3 : Le coefficient de risque unitaire et l'échelle de priorisation en couleur définie au paragraphe 3.7.2.

Colonne 4 : La catégorie de danger basée sur le document de l'INRS ([ED840.pdf](#))

Colonne 5 : Vos commentaires afin de mieux comprendre le risque et d'esquisser votre plan d'action.

Nous vous rappelons que le coefficient de probabilité étant un constat des accidents arrivés, il vous est difficile de le réduire.

Vous pouvez agir sur un ou plusieurs des autres coefficients qui composent le risque :

- La gravité : peut être réduite en minimisant l'impact du danger sur la personne
- L'exposition : peut être réduite en diminuant le temps de contact entre la personne et le danger
- La formation : peut être améliorée en sensibilisant et en formant la personne
- La protection : peut être améliorée en modifiant et/ou aménageant les unités de travail

4.3 Risques de l'établissement classés par ordre décroissant avec le PAPRI Pact

S ¹⁰ - UT ou GP	Id RA ¹¹	Cot ¹²	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention ¹³
S1 - GP2 - Atelier 1 - Production	RK5 - RA5	100		Chute de morceau de mur	26/11/21: Une partie du mur est prête à tomber	<p>📅 Actions en cours : N/A</p> <p>✅ Actions terminées : Libellé : Refaire rapidement un enduit et refixer les pierres menaçantes Réf. : TK2111-0011 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 2 990 € Contacts action : LM,</p>
S1 - GP5 - Industrie Standard	RK13 - RA58	100		Risques liés aux ambiances lumineuses	08/06/23: Il y a énormément de soleil dehors, l'éclairage n'est pas adapté	<p>📅 Actions en cours : Libellé : Mettre en place un éclairage adapté voir le guide de l'INRS Réf. : TK2312-0943 Date début : 08/12/23 - Echéance : N/A Budget : 190 € - Avancement : 0 %</p> <p>✅ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU3 - Accrochage -	RK20 - RA67	100		Risques d'incendie et d'explosion	01/05/24: À réparer d'urgence on ne peut pas avoir de câble à non protéger dans la zone ATEX	<p>📅 Actions en cours : Libellé : Réparation à faire en urgence Réf. : TK2405-0965 Date début : 01/05/24 - Echéance : N/A</p>

¹⁰Numéro unique désignant l'entité, si l'affichage des risques partagés est activé.

¹¹Id RA : Identifiant unique du risque-Identifiant unique de l'évaluation

¹²Cotation du risque trié par ordre décroissant

¹³Le programme annuel sera affiché si les tâches sont renseignées dans le projet « DU » qui correspond au PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) ceci formalise l'ensemble des mesures devant agir sur les risques professionnels identifiés.

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
Décrochage						Budget : 150 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM, ✓ Actions terminées : N/A
S1 - WU14 - Perceuse à colonne	RK14 - RA59	100		Risques liés à l'électricité	04/11/23: La prise de l'appareil est dénudée	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Réparer les prises ticket ouvert pour la production, mettre du scotch non conforme sur la prise ! Réf. : TK2312-0945 Date début : 08/12/23 - Echéance : N/A Budget : 150 € - Avancement : 80 %</p> <p>✓ Actions terminées : Libellé : Faire la demande dans notre logiciel de GMAO Réf. : TK2410-1124 Date début : 01/10/24 - Echéance : N/A Budget : 0 €</p>
S1 - WU10 - Cisaille	RK6 - RA62	100		Stockage des produits à proximité des outils de production	08/12/23: Le stockage des bouteilles oxygènes et acétylène ne doivent pas être à proximité de la production ce n'est toujours pas mis en place ! On trouve en plus des bouteilles non attachées ! On passe en Noir ! Au Boulot !	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Déplacer les bouteilles et identifier la zone au sol Réf. : TK2111-0012 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 199 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>Libellé : Mettre en place un rack avec les sangles de fixation Réf. : TK2312-0944 Date début : 08/12/23 - Echéance : N/A Budget : 990 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU11 - Coursiers	RK2 - RA2	66		Livraison et courses Rapide	26/11/21: Il y a déjà eu 2 accidents de moto sur l'année actuelle et l'année passée	<p>▢ Actions en cours : N/A</p> <p>✓ Actions terminées : Libellé : Mise en place de formation sur la conduite et la gestion des situations d'urgences Réf. : TK2111-0003 Responsable : Laurent Magnin, Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 3 000 € Contacts action : LM,</p>
S1 - WU17 - Cariste	RK31 - RA81	66		Risques liés aux circulations internes de véhicules et d'engins	27/02/25: Pare-brise endommagé, la visibilité n'est pas terrible, le chariot n'est pas trop utilisé (Moins 1 fois par semaine)	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Réparation du pare-brise à prévoir rapidement Réf. : TK2502-1152 Date début : 27/02/25 - Echéance : N/A Budget : 1 150 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU9 - Débit	RK16 - RA73	55		Risques liés à la charge physique de travail	25/06/24: Port de charges de 25 Kg avec une fréquence d'environ 50 actions par jour	<p>📅 Actions en cours : N/A</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - GP4 - Logistique	RK33 - RA84	51		Risques psychosociaux	03/03/25: Autonomie - Rapport du GP4-Logistique_2025-03-04	<p>📅 Actions en cours : Libellé : Faire un point avec les équipes afin de comprendre le manque d'autonomie et lever ce frein Réf. : TK2503-1155 Date début : 03/03/25 - Echéance : N/A Budget : 1 500 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU17 - Cariste	RK30 - RA80	51		Risques liés aux circulations internes de véhicules et d'engins	27/02/25: Les CACES sont présents mais pas les attestations de conduite	<p>📅 Actions en cours : Libellé : Télécharger les autorisations de conduite sur la bibliothèque de médias de DigiRisk sur https://github.com/Evarisk/bibliotheque-media-risque Réf. : TK2502-1150 Date début : 27/02/25 - Echéance : N/A Budget : 100 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Envoyer le personnel chez le</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
		51				<p>médecin avec le CACES souhaité et demande sa validation médicale Réf. : TK2502-1151 Date début : 27/02/25 - Echéance : N/A Budget : 125 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU14 - Perceuse à colonne	RK29 - RA79	51		Risques de chute de plain-pied	01/10/24: Câbles au sol	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Passer les câbles en aérien afin de ne pas avoir de différence de niveau au niveau du sol Réf. : TK2410-1122 Date début : 01/10/24 - Echéance : N/A Budget : 900 € - Avancement : 25 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Réaliser une formation afin de mettre en place les méthodes des 5S dans l'atelier Réf. : TK2410-1123 Date début : 01/10/24 - Echéance : N/A Budget : 500 € - Avancement : 10 %</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU9 - Débit	RK25 - RA72	51		Risques de chute de plain-pied	25/06/24: Sol glissant, copeaux câbles	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Mettre en place la méthode des 5S dans l'atelier</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
		51				<p>Réf. : TK2406-0969 Date début : 25/06/24 - Echéance : N/A Budget : 2 000 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - GP5 - Industrie Standard	RK11 - RA12	51		Risques psychosociaux	22/04/22: liés à la covid 19.Le guide de l'INRS traite plus précisément du télétravail en situation exceptionnelle. Il aborde cette situation particulière et liste les risques que vous pourriez évaluer durant cette période	<p>▢ Actions en cours : Libellé : évaluer Le risque d'isolement lié au télétravail Réf. : TK2204-0018 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 1 200 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : évaluer Le risque lié à l'hyper-connexion au travail - installation du plugin de déconnexion Réf. : TK2204-0019 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 250 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : La gestion de l'autonomie Réf. : TK2204-0020 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle Réf. : TK2204-0021</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
		51				<p>Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Le suivi de l'activité Réf. : TK2204-0022 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Le rôle des managers de proximité Réf. : TK2204-0023 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Le maintien du collectif Réf. : TK2204-0024 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 280 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM, Description : 2 séances de grimpe prévues à l'extérieurs</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU4 - Administratif et finance	RK28 - RA78	51		Risques de chute de plain-pied	01/10/24: Les marches de l'entrée sont cassées	<p>🟡 Actions en cours : Libellé : Faire réparer les marches rapidement Réf. : TK2410-1121 Date début : 01/10/24 - Echéance : N/A</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM, ✓ Actions terminées : N/A
S1 - WU7 - Assistance informatique	RK9 - RA9	48		Câblage uniquement sur des prises normées	26/11/21: Les informaticiens sont amener à brancher de nombreux appareil électrique.	▢ Actions en cours : Libellé : Faire un point sur les formations pour la partie électrique Réf. : TK2111-0015 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM, ✓ Actions terminées : N/A
S1 - GP5 - Industrie Standard	RK12 - RA76	48		Risques liés aux agents biologiques	01/10/24: L'exposition au covid baisse en ce moment	▢ Actions en cours : Libellé : Mise en place du télétravail pour tous ! Réf. : TK2204-0025 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 260 € - Avancement : 90 % Contacts action : LM, ✓ Actions terminées : N/A

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
S1 - GP4 - Logistique	RK34 - RA85	48		Risques psychosociaux	03/03/25: Intensité et temps de travail - Rapport GP4-Logistique_2025-03-04	<p>📄 Actions en cours : Libellé : Lire et amélioration - Rapport d'évaluation_OutilFairelepointRPS_GP4-Logistique_2025-03-04 Réf. : TK2503-1156 Date début : 03/03/25 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - GP1 - Bureaux - Administratifs	RK7 - RA7	48		Eviter le panier de crabes	26/11/21: Dans certains cas il se peut que la traversée du panier de crabes soit complexe.	<p>📄 Actions en cours : Libellé : Fermer et contrôler que les crabes restent dans le panier Réf. : TK2111-0013 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU4 - Administratif et finance	RK27 - RA77	48		Risques de chute de plain-pied	01/10/24: Câbles qui traînent au sol	<p>📄 Actions en cours : N/A</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU13 - Salons et	RK4 - RA4	48		Accueil des clients	26/11/21: En fonction des personnes sur le stand certains risques peuvent être élevés	<p>📄 Actions en cours : Libellé : Mettre en place plus de Dolibear afin de limiter l'agressivité des clients qui</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
représentation						<p>ont tous besoin d'un Dolibear Réf. : TK2111-0009 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 190 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : Libellé : Remercier l'équipe de Dolibarr pour la photo du salon ! Réf. : TK2111-0010 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 0 € Contacts action : LM,</p>
S1 - WU6 - Commerciaux sédentaires	RK10 - RA10	48		Déplacement trop rapide	26/11/21: La vitesse de déplacement en X-Wing n'est pas adaptée aux Humains	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Tenter de voir la photo du X-Wing Réf. : TK2111-0016 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 18 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : Libellé : Résoudre l'issue sur github.com/evarisk/digirisk qui permet de voir la photo en grand ! Réf. : TK2205-0029 Date début : 25/05/22 - Echéance : N/A Budget : 2 530 € Contacts action : LM,</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
S1 - WU5 - Commerciaux VRP	RK8 - RA8	46		Déplacements réguliers	26/11/21: Déplacement régulier essentiellement en TGV	<p>📄 Actions en cours : Libellé : Former les commerciaux sur la différence entre un masque FFP2 vs un masque chirurgicale. Réf. : TK2111-0014 Responsable : Philippe Dupont, Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : PD,LM,</p> <p>✅ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU14 - Perceuse à colonne	RK17 - RA64	46		Risques liés à la charge physique de travail	27/04/24: Port de charges de moins de 15 kg par pièces avec un rythme de moins de 15 pièces par heure	<p>📄 Actions en cours : N/A</p> <p>✅ Actions terminées : N/A</p>
S1 - GP1 - Bureaux - Administratifs	RK1 - RA1	42		Travail sur écran	26/11/21: Travail sur écran environ 6 heures par jour	<p>📄 Actions en cours : Libellé : Mise en place des bureaux ergonomiques www.udesk.fr Réf. : TK2111-0001 Responsable : Florian Lambert, Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 3 500 € - Avancement : 4 % Contacts action : FL,LM,</p> <p>Libellé : Acheter et mettre en place des souris et claviers ergonomiques Réf. : TK2111-0002</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 500 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
S1 - WU4 - Administratif et finance	RK15 - RA61	40		Risques liés à la charge physique de travail	08/12/23: Travail sur écran environ 5 heures par jour	<p>▢ Actions en cours : N/A</p> <p>✓ Actions terminées : Libellé : Acheter une souris ergonomique Réf. : TK2312-0941 Date début : 08/12/23 - Echéance : N/A Budget : 90 € Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Faire la formation à la prévention des risques physique sur evarisk.academy Réf. : TK2312-0942 Date début : 08/12/23 - Echéance : N/A Budget : 0 €</p>
S1 - WU5 - Commercia ux VRP	RK23 - RA70	40		Risques psychosociaux	01/05/24: Gestion de la pression chaque fin de mois entre la partie commerciale, la partie comptabilité et la direction.	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Améliorer la communication - Mettre en place une workflow afin de prévenir les commerciaux des impayés avant la fin de du mois Réf. : TK2405-0967 Date début : 01/05/24 - Echéance : N/A Budget : 4 000 € - Avancement : 0 %</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						Contacts action : LM, ✓ Actions terminées : N/A
S1 - WU13 - Salons et représentation	RK24 - RA71	31		Risques liés aux pratiques addictives	01/05/24: La gestion de la clientèle, des apéros et des soirées engendre des problématiques notamment alcoolismes, drogue etc...	📌 Actions en cours : Libellé : Sensibiliser les collaborateurs mettre en place des moyens de transport adapter voitures interdites (Taxi, transport etc...) Réf. : TK2405-0968 Date début : 01/05/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM, ✓ Actions terminées : N/A
S1 - WU6 - Commerciaux sédentaires	RK22 - RA82	31		Risques liés à la charge physique de travail	27/02/25: La formation a été réalisée, un guide pratique est à disposition et surtout les bureaux udesk.fr sont en place. Ils permettent l'amélioration de l'ergonomie. Les chaises ne sont pas adaptées à la durée d'assise (8 heures)	📌 Actions en cours : Libellé : Il manque les chaises ergonomique pour une travail de 5 à 8 heures Réf. : TK2502-1153 Date début : 27/02/25 - Echéance : N/A Budget : 290 € - Avancement : 0 % ✓ Actions terminées : Libellé : Mettre en place la formation sur l'ergonomie au poste de travail sur

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						informatique Réf. : TK2405-0966 Date début : 01/05/24 - Echéance : N/A Budget : 990 € Contacts action : LM,
S1 - WU12 - Fret aérien	RK3 - RA60	25		Chute de l'avion et des personnes à bord	05/12/23: La pilote est un peu têtue et peu être très sympathique :)	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Passer sa visite médicale classe I Réf. : TK2111-0008 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 500 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : Libellé : Passer le BIA rapidement ! Réf. : TK2111-0004 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 400 € Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Passer son ATPL Réf. : TK2111-0006 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 4 500 € Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Passer sa visite médicale classe II Réf. : TK2111-0007 Date début : 26/11/21 - Echéance : N/A Budget : 500 € Contacts action : LM,</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
S1 - GP4 - Logistique	RK35 - RA86	0		Risques psychosociaux	03/03/25: Impact des RPS sur l'entreprise et les salariés - Rapport GP4-Logistique_2025-03-04	<p>📄 Actions en cours : Libellé : Rapport d'évaluation_OutilFairelepointRPS_GP4-Logistique_2025-03-04 Réf. : TK2503-1157 Date début : 03/03/25 - Echéance : N/A Budget : 15 000 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✅ Actions terminées : N/A</p>

4.4 Risques communs¹⁴ classés par ordre décroissant avec le PAPRI Pact

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
S2 - WU10 - Recrutement Actif sur : WU6 - Commerciaux sédentaires	RK2 - RA14	51		Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	22/04/22: Les marches de l'entrée sont cassées	<p>📅 Actions en cours : Pas de tâches partagées</p> <p>✅ Actions terminées : Pas de tâches partagées</p>
S2 - GP8 - Direction commerciale Actif sur : WU6 - Commerciaux sédentaires	RK1 - RA11	48		N/A	20/04/22: Evaluer les risques de surcharges mentale	<p>📅 Actions en cours : Pas de tâches partagées</p> <p>✅ Actions terminées : Pas de tâches partagées</p>

¹⁴Les risques communs ou risque partagés concerne la totalité des risques qui sont souvent traités au niveau du groupe (SIREN) avec un plan d'action groupe.

Liste des tickets

N° du ticket	Lieu	Tags/catégories	Date création	Sujet	Message initial	Progression	État
TS2311-0003	GP3 - Atelier 2 - Peinture	Registre, Accident, Presqu'accident	13/11/2023 22:56:39	Le changement de choix dans la couleur de la peinture rend les choses complexes	Les changements d'avis des directions sont complexes à gerer !	0 %	En cours
TS2311-0004	GP2 - Atelier 1 - Production	Registre, Danger grave et imminent	13/11/2023 23:04:11	Intervention en toiture	On m'a demandé de balayer la toiture sans être attaché, cele ne me semble pas prudent	0 %	En cours
TS2311-0005	WU14 - Perceuse à colonne	Registre, Accident, Accident du travail	17/11/2023 23:47:13	Choc sur la main	Choc sur la main pendant la production	80 %	En cours (80%)
TS2312-0006	WU1 - Station d'épuration	Registre, Accident, Accident bénin	08/12/2023 15:32:26	Pierre s'est fait arroser par de l'eau sale de la station !	Pierre s'est fait arroser par de l'eau sale de la station !	45 %	En cours (45%)
TS2405-0007	GP2 - Atelier 1 - Production	Registre, Accident, Accident du travail	01/05/2024 22:09:15	Chute à moto ce matin on m'a coupé la route	Chute à moto ce matin on m'a coupé la route	50 %	En cours (50%)